AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C1896**
FR0000063307-FS0948

7 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SOCIETE DE TAYNINH**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2025, la société Unibail-Rodamco-Westfield SE (7 place du Chancelier Adenauer, 75016 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2025, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE TAYNINH et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE DE TAYNINH hors marché[1].

_____

[1] Cf. notamment communiqué de la SOCIETE DE TAYNINH du 6 novembre 2025.